



Trésorière / Trésorier

La trésorière / le trésorier (*par la suite, pour fluidifier la lecture nous utilisons uniquement « le trésorier »*) représente les intérêts de la Région dans toutes les questions économiques et financières et opérations de la Région, en présentant de l'information économique et financière pertinente aux membres du Comité Européen du Scoutisme d'une manière compréhensible en faisant clairement référence aux conséquences potentielles et probables des décisions à prendre concernant cette information, en facilitant l'audit interne et en gérant le Groupe de soutien de finances afin de fournir un examen et un contrôle efficaces.

1. Principales Responsabilités

Le trésorier de la Région Européenne du Scoutisme :

- Assure une supervision adéquate des budgets régionaux et opérations comptables ;
- Assure une supervision adéquate et le contrôle des dépenses régionales et la fourniture de rapports réguliers qui s'y rapportent ;
- Soutien le travail du Comité Européen du Scoutisme des toutes les questions économiques et financières ;
- Agit au nom du Comité Européen du Scoutisme et/ou le représente dans des questions assignées relatives aux matières économiques, financières et autres questions opérationnelles potentielles.

2. Position dans la Région Européenne du Scoutisme et rapports

Le trésorier de la Région Européenne du Scoutisme :

- A le droit d'assister (sans droit de vote) et le devoir de donner rapport à toutes les séances régulières du Comité Européenne du Scoutisme ;
- Est un *ex-officio* membre du comité de la Fondation Européenne du Scoutisme, où le trésorier représente les intérêts du Comité Européen du Scoutisme ;
- Dirige et est responsable du Groupe de soutien des finances et extrait les conseils et orientations collectifs et individuels des membres de ce groupe, en adoptant des méthodes de travail adéquates.
- Donne rapport aux Organisations et Associations Scoutes Nationales à travers :
 - Un rapport financier annuel avec les comptes vérifiés et le rapport annuel d'audit externe ;
 - Un rapport financier triennal à la Conférence Européenne du Scoutisme.
- Reste en contact étroit avec les membres de l'équipe des Centres du Soutien Globaux et Europe du Bureau Mondial du Scoutisme, y compris avec le trésorier/la trésorière du Comité Mondial du Scoutisme.

3. Tâches

En collaboration avec le personnel en charge de l'administration et des finances de la Région, le trésorier de la Région Européenne du Scoutisme sera particulièrement chargé de :

- Superviser, vérifier et donner conseil sur le contrôle financier et budgétaire du Bureau Européen du Scoutisme Centre de Soutien Europe et maintenir les liquidités suffisantes pour le fonctionnement de la Région en fonction du budget annuel et/ou des décisions prises par le Comité Européen du Scoutisme ;
- Veiller à ce que tous les fonds reçus sont déposés dans des comptes bancaires appropriés et correctement saisis et enregistrés dans les livres de comptes de la Région ;
- Mettre en œuvre des procédures et contrôles internes appropriés pour pouvoir correctement enregistrer les transactions financières dans les livres de comptes et effectuer périodiquement et physiquement des vérifications des actifs et passifs.
- Veiller à la bonne utilisation des diverses subventions, dons et allocations budgétaires ainsi que des allocations à la Région Européenne du Scoutisme, recommandant au Comité Européen du Scoutisme des mesures appropriées si tel était nécessaire.

(...)



4. Lignes Directrices Générales

Pour remplir les tâches et les responsabilités, le trésorier de la Région Européenne du Scoutisme :

- Va surveiller la mise en œuvre du Système de contrôle interne (SCI) et, le cas échéant, aider à développer de nouveaux procédés dans ce système ;
- Va avoir un accès facile à tous les fichiers comptables et autres dossiers pertinents tenus par le Bureau Mondial du Scoutisme Centre de Soutien Européen à tous les lieux de travail.
- Va veiller à ce que toutes les dépenses ont été dûment autorisées et sont correctement documentées ;
- Devrait être prêt à étudier en profondeur toute anomalie potentielle, soit signalée, soit découverte lors d'un contrôle ;
- Va collaborer dans le processus du suivi de la collecte des cotisations mondiales et régionales.